

BON DE COMMANDE

N°

Cachet client

Réf. chantier / dossier

Lieu de livraison

Date

Délai souhaité

Nom

Signature

Plusieurs portes sur le même chantier

A PANNEAUX

FINITION

DESIGN	Woodgrain			Lisse			Sandgrain
	Blanc	Chêne doré	Laqué	Blanc	Chêne doré	Laqué	Gris anthracite
			RAL / PREF* Structuré mat	DB Lisse mat		RAL / PREF* Structuré mat	DB Lisse mat
Cassettes							
Rainures fines							
Rainures centrales							
Lisse							

RAL N°

*PREF = teintes préférionales

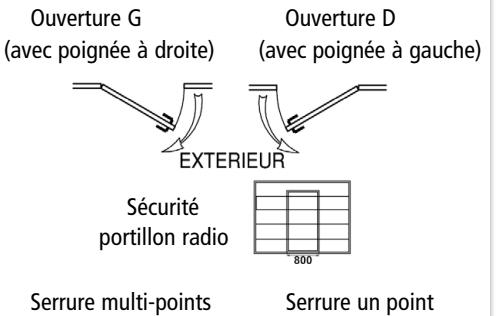
D OPTIONS

HUBLOTS*		APPLIQUES*		TRAVESTE HAUTE ÉLARGIE	Hauteur (mm)	HABILLAGE HUISSERIE	Chêne doré	IMPOSTE FIXE (mm)	PACK SÉCURITÉ	KIT MÉCANO
Code	Nb	Code	Nb							
RAL =										
CODE VERRE =										

* Fournir schéma d'emplacement vue extérieure

OPTION PORTILLON (VUE EXTÉRIEURE)

Sens de l'ouverture : vers l'extérieur



ACCESSOIRES

Émetteur supplémentaire SOMFY Keygo 4 RTS	Quantité	Pack Sommer :
Émetteur supplémentaire SOMMER Slider 4 canaux	Quantité	Anti-effraction
Émetteur supplémentaire FAAC 2 canaux	Quantité	Confort
Accu. de secours pour moteur sélectionné	Quantité	Acces
Commande murale radio RTS 2 canaux	Quantité	
Autres :		

COMMENTAIRES

Il est précisé au client que la commande pourra être fabriquée, livrée et facturée par l'une des entités suivantes, ce qui est d'ores et déjà accepté par le client :

- La société « SOPROFEN LASSAY », SARL au capital de 100 000 €, ayant son siège social ZI Route de Couteme à 53110 LASSAY-LES-CHATEAUX, immatriculée au RCS de Laval sous le n° 487 675 142
- La société « SOPROFEN MARSSAC », SAS au capital de 914 600 €, ayant son siège social ZA La Pelbousquier à 81150 MARSSAC-SUR-TARN, immatriculée au RCS d'ALBI sous le n° 450 672 753
- La société « SOPROFEN PORTES INDUSTRIE », SARL au capital de 1 000 000 €, ayant son siège social Zone Industrielle à 70290 CHAMPAGNEY, immatriculée au RCS de VESOUL sous le n° 501 414 841
- La société « SOPROFEN INDUSTRIE », SAS au capital de 3 000 000 €, ayant son siège social ZI les Noyes 70300 FROIDECONCHE, immatriculée au RCS VESOUL n°433 797 784

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de propriété des marchandises livrées est subordonné à l'encaissement intégral du prix (principal et accessoire). Au cas où cet encaissement ne se ferait pas dans les délais prévus, la société SOPROFEN PORTES INDUSTRIE se réserve le droit de reprendre la marchandise livrée.